

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 4

3 janvier 2011

SOMMAIRE

Ataraxie Holding S.A.	146	High Return S.A.	187
Ataraxie S.A.	146	High Return S.A.	158
Carbery Luxembourg S.à r.l.	150	High Return S.A.	186
Carillon Holding S.A.	159	Hines Holdings Luxembourg 2 S.à r.l.	158
Carillon S.A.	159	Hines Luxembourg Holdings S.à r.l.	165
Close Range S.A.	166	Hines Luxembourg Investments S.à r.l. ..	183
Dagobert Holding S.A.	173	Hines Sunbelt Luxembourg S.à r.l.	183
DGF Reinsurance S.A.	190	House Associates S.A.	187
Due Esse S.A.	190	H.P.A. S.A.	158
Dynamic Decisions SICAV - SIF	192	Huhtalux Supra S.à r.l.	158
Eurofins LUX	192	Immobilis S.à.r.l.	185
Eurohaus International SA	163	ImmoPartner	187
F2C Sà.r.l.	157	Infor Global Solutions European Finance S.à r.l.	188
GRN Participations S.A.	157	Infor Global Solutions TopCo II	188
Guardian Digital Communications Luxem- bourg S. à r.l.	157	Infor Global Solutions TopCo II	188
Guardian Digital Communications Luxem- bourg S. à r.l.	157	Infor Lux Bond Company	188
Halesia S.A.	163	Infor Lux Bond Company	189
HECF Domkaskaden S.à r.l.	184	International Trading and Engineering S.A.	188
HECF Germany 1 S.à r.l.	184	Jacm Investissements Sàrl	183
HECF Luxembourg Master 2 S.à r.l.	184	La Marne Immobilière SA	173
HECF Luxembourg Master 3 S.à r.l.	185	Lareneginvest Holding S.A.	189
HECF Luxembourg Master 4 S.à r.l.	185	Leggett & Platt Luxembourg S.à r.l.	156
HECF Marienstrasse S.à r.l.	186	Mondi Services	189
HECF UK 1 S.à r.l.	186	Napster Luxembourg S.à r.l.	189
Heraclite Holding S.A.	157	Obransson Holding S.A.	187
Heraclite S.A.	157	S.C.I. Schiller	190
High Return S.A.	187	Star Petroleum S.A.	189

**Ataraxie S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Ataraxie Holding S.A.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 78.217.

In the year two thousand and ten, on the eleventh day of November.

Before Us Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "ATARAXIE HOLDING S.A.", a holding corporation under Luxembourg Law, having its registered offices in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, incorporated by deed of notary Tom METLZER, residing in Luxembourg-Bonnevoie, on 6 September 2000, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 863 of 25 November 2000, modified by deed of the undersigned notary on 15 October 2010, in the process of publication in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 78,217.

The meeting was opened with Mrs Angélique HENDRIX, unemployed, residing in B-2840 Rumst, Kerkstraat 13, in the chair,

who appointed as secretary Mr François-Marc LANNERS, private employee, residing in L-7513 Mersch, 57A, route d'Arlon.

The meeting elected as scrutineer Mrs Stéphanie COLLEAUX, private employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairwoman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1- Adoption of the statute of a "Société de Participations Financières" (SOPARFI), modification of the corporate name of the Company from "ATARAXIE HOLDING S.A." to "ATARAXIE S.A." and subsequent amendment of the first paragraph of article 1 of the company's articles of incorporation to be read as follows:

"There is hereby organized a company in the form of a société anonyme, the name of which shall be ATARAXIE S.A."

2- Modification of the purpose of the company and subsequent amendment of article 2 of the articles of incorporation to be read as follows:

"The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The Company may furthermore carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose."

3- Amendment of article 15 of the articles of incorporation to be read as follows:

"All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10th, 1915 as amended on commercial companies."

4- Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Shall also remain attached to this deed, the proxies of the represented shareholders after having been signed "ne varietur" by the appearing persons.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at this meeting and all the shareholders present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution:

The general meeting decides to transform the corporation from a holding company to a "société de participations financières", and to change the company's name from "ATARAXIE HOLDING S.A." to "ATARAXIE S.A."

As a consequence of the foregoing, the general meeting decides to amend the first paragraph of article one of the Articles of Incorporation, which will from now on have the following wording:

“ **Art. 1. (First paragraph).** There is hereby organized a company in the form of a société anonyme, the name of which shall be ATARAXIE S.A.”.

Second resolution:

The general meeting decides to modify the purposes of the corporation and to modify article two of the Articles of Incorporation, which will from now on have the following wording:

“ **Art. 2.** The company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The company may furthermore carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

In particular the company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

The company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.”

Third resolution:

The general meeting decides to modify article fifteen of the Articles of Incorporation, which will from now on have the following wording:

“ **Art. 15.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10th, 1915 as amended on commercial companies.”

Declaration

The representative(s) of the shareholder(s) declare(s), in application(s) of the Act of 12 November 2004, as subsequently amended, that his/her/its principal(s) is (are) the actual beneficiary(ies) of the company that is the object of the present document, and certifie(s) that the company does not and shall not take part in activities constituting an offence under Article 506-1 of the Criminal Code or Article 8-1 of the amended Act of 19 February 1973 on the sale of medicinal substances and combating drug addiction (money laundering) or acts of terrorism as defined in Article 135-1 of the Criminal Code (financing of terrorism).

There being no further business on the agenda, the meeting is terminated.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the English text will be prevailing.

In faith of which, We the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the persons appearing, all known to the notary by their surname, name, civil status and residence, the Chairwoman, the secretary and the scrutineer signed with Us, the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le onze novembre.

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "ATARAXIE HOLDING S.A.", avec siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par le notaire Tom METZLER, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 6 septembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 863 du 25 novembre 2000, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 15 octobre 2010, en voie de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 78.217.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Angélique HENDRIX, sans état particulier, demeurant à B-2840 Rumst, Kerkstraat 13,

qui désigne comme secrétaire Monsieur François-Marc LANNERS, employé privé, demeurant à L-7513 Mersch, 57A, route d'Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Stéphanie COLLEAUX, employée privée demeurant professionnellement à L2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1- Adoption du statut d'une Société de Participations Financières (SOPARFI), modification de la dénomination sociale de «ATARAXIE HOLDING S.A.» en «ATARAXIE S.A.» et modification subséquente du premier paragraphe de l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de ATARAXIE S.A.»

2- Modification de l'objet social et modification subséquente de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers, que la Société pourra considérer utile pour l'accomplissement de ses objets.

La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens. Elle pourra aussi placer et gérer ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.»

3- Modification de l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

4- Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de transformer la société d'une holding en une société de participations financières, elle décide de modifier la dénomination sociale de la société de "ATARAXIE HOLDING S.A." en "ATARAXIE S.A."

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article premier, alinéa premier, des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er} . (Alinéa un).** Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de ATARAXIE S.A.».

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et de modifier l'article deux des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers, que la société pourra considérer utile pour l'accomplissement de ses objets.

La société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

La société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens. Elle pourra aussi placer et gérer ses liquidités. En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.»

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'article quinze des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 15.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Déclaration

Le(s) représentant de l'(des) actionnaire(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, que son mandant(ses mandants) est(sont) le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: A. Hendrix, F-M. Lanners, S. Colleaux, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 novembre 2010. Relation: LAC / 2010 / 50663. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Référence de publication: 2010157943/229.

(100182524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Carbery Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 156.940.

— STATUTES

In the year two thousand and ten on the eleventh of November.

Before Us Maître Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

CARBERY MILK PRODUCTS LIMITED, a limited company incorporated and existing under the laws of Republic of Ireland, with registered office at Ballineen Co. Cork, Republic of Ireland, registered with the Companies Registration Office of the Republic of Ireland, under number 22819,

here represented by Régis Galiotto, notary clerk, with professional address at 101, rue des Cents, L-1527 Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 10th, 2010.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 13 the exceptional rules applying to one shareholder companies.

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and to administrate, develop and manage its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination «Carbery Luxembourg S.à r.l.».

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 Subscribed share capital

The share capital is fixed at twenty thousand US Dollar (USD 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares of one US dollar (USD 1-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (“société unipersonnelle”) in the meaning of article 179 (2) of the Law. In this contingency articles 200-1 and 200-2, amongst others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 8 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.3 Profit participation

Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 Transfer of shares

In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and 190 of the Law.

6.6 Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of category A and of manager(s) of category B.

Upon the appointment of any manager, other than a sole manager, that manager shall be designated by the shareholder (s) as a category A manager or a category B manager.

If at a time when there is a sole manager, a further manager is appointed, the shareholder(s) shall, at a such time, in addition to designating the new managers as category A manager or category B manager, also designate the existing manager, to the extend not already categorised, as a category A manager or a category B manager.

The manager(s) need(s) not to be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed and may be dismissed ad nutum by the shareholder(s) of the Company.

7.2 Representation and signatory power

In dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

The Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its manager, and in case of plurality of managers, by the joint signature of a manager of category A and a manager of category B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine these agents' responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of their agency.

7.3 Powers

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.4 Procedures

The board of managers can discuss or act validly only if at least a majority of managers of category A and managers of category B is present or represented at the meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting, with necessarily a simple majority in each category of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the board of managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 1st day of the month of June. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts. The Company's accounting year starts on the 1st of January and ends on the 31th of December, with the exception of the first year which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31th of December 2011.

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet and profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

Art. 12. Distribution of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends, including during the first financial year, subject to the drafting of an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet reviewed by an independent auditor at the Company's expenses. The amount to be distributed may not exceed total profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and amount to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, CARBERY MILK PRODUCTS LIMITED, prenamed, declared to subscribe the entire share capital represented by twenty thousand shares (20,000) of one US Dollar (USD 1.-) each.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twenty thousand US Dollar (USD 20.000.-) is at the disposal of the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

Resolution of the sole shareholder

1. The Company will be managed by the following manager:

Mr. Raymond O'Connell, manager, born on April 27, 1973, in Cork (Republic of Ireland) and residing at 4 Robin Vale, Heron's Wood, Carrigaline, Co Cork, Republic of Ireland.

2. The registered office of the Company shall be established at 16, avenue Pasteur, L-2310, Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le onze novembre.

Par-devant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

CARBERY MILK PRODUCTS LIMITED, société de droit irlandais, ayant son siège social à Ballineen, Co. Cork, République d'Irlande, inscrite au Registre des Sociétés de la République d'Irlande sous le numéro 22819;

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 101, rue des Cents, L-1527 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 novembre 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec les autorités d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1^{er} . Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ciaprès «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 13, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social. L'objet de la Société consiste en la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, ainsi que la possession, l'administration, la mise en valeur et la gestion de ces participations.

La Société pourra également détenir des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, et procéder à l'émission d'obligations, sans offre publique, qui pourront être convertibles, et à l'émission de titres d'emprunt.

D'une manière générale, elle pourra prêter assistance à toute société affiliée, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination «Carbery Luxembourg S.à r.l.».

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à vingt mille US dollar (USD 20.000.-) représenté par vingt-mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un US dollar (USD 1.-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.6 Enregistrement des parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Gérance.

7.1 Nomination et révocation

La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composé de gérant(s) de catégorie A et de catégorie B.

Dès sa nomination, tout gérant autre que le gérant unique devra être désigné par l'associé unique ou les associés comme étant gérant de catégorie A ou de catégorie B.

Si la Société ne compte qu'un seul gérant au moment où un second gérant est nommé, l'associé unique ou les associés, devra/ont en plus d'indiquer la catégorie à laquelle appartient ce nouveau gérant, indiquer celle du gérant existant au cas où celui-ci n'aurait pas déjà été catégorisé comme gérant de catégorie A ou gérant de catégorie B.

Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s). Ils sont nommés et susceptibles d'être révoqués ad nutum par le(s) associé(s) de la Société.

7.2 Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.3 Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.4 Procédures

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, avec obligatoirement une majorité simple dans chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conférence call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.6 Responsabilité des gérants

Le(s) gérants ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 1^{er} jour du mois de juin. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} du mois de janvier et se termine le 31 du mois de décembre de chaque année, à l'exception de la première année qui débute à la date de la constitution de la Société et se termine le 31 du mois de décembre de l'année 2011.

A la fin de chaque exercice social, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits. Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net de la Société pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à/aux associé(s) en proportion de sa/leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes, y compris durant le premier exercice social, à condition d'établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Chaque gérant peut, de manière discrétionnaire, demander que ce bilan intérimaire soit revu par un réviseur d'entreprises aux frais de la Société. Le montant distribué ne doit pas excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment

de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Souscription - Libération

Les statuts ainsi établis, CARBERY MILK PRODUCTS LIMITED, prénommée, déclare souscrire l'entière du capital social représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale de un US dollar (USD 1.-) chacune.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de vingt mille US dollar (USD 20.000.-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille quatre cents Euros (1.400. EUR).

Décisions de l'associé unique

1. La Société est administrée par le gérant suivant:

M. Raymond O'Connell, administrateur, né le 27 avril 1973, à Cork, République d'Irlande et demeurant au 4 Robin Vale, Heron's Wood, Carrigaline, Co Cork, République d'Irlande.

2. Le siège social de la Société est établi au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de ladite comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Galiotto et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 novembre 2010. Relation: LAC/2010/50051. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2010.

Référence de publication: 2010157968/349.

(100182166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Leggett & Platt Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 90.012.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 99.175.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 24 mai 2010

Cinquième résolution

L'assemblée prend note de la démission de M. Ernest JETT de ses fonctions de Gérant de classe A de la société avec effet immédiat.

Sixième résolution

L'assemblée nomme Wendy WATSON, résidant professionnellement au 1 Leggett Road à 64836 Carthage, Missouri, États-Unis d'Amérique dans les fonctions de Gérant de classe B de la société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010158131/16.

(100182127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

F2C Sà.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 111.352.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 novembre 2010.

Référence de publication: 2010158041/10.

(100182693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Guardian Digital Communications Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,40.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.
R.C.S. Luxembourg B 126.612.

Les comptes annuels au 30 Juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Référence de publication: 2010158044/11.

(100182387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Guardian Digital Communications Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,40.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.
R.C.S. Luxembourg B 126.612.

Les comptes consolidés au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Référence de publication: 2010158045/11.

(100182388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

GRN Participations S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 54.580.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010158051/11.

(100182768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

**Heraclite S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Heraclite Holding S.A.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 78.229.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Référence de publication: 2010158079/11.

(100182317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

H.P.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 112.677.

—
Rectificatif du dépôt du 11/01/2010 (No: L100003956)

Les comptes annuels au 30.06.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2010158054/14.

(100182870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Hines Holdings Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 4.282.700,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 79.935.

—
Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 29 novembre 2010

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Monsieur José Maria Ortiz en tant que gérant B de la Société à partir du 30 novembre 2010.

- De nommer:

* Monsieur Adam Kruszynski, résidant professionnellement au 205, route d'Arlon L-1150 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société à partir du 30 novembre 2010.

Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Pour extrait analytique conforme
Tatiana Speranskaia

Référence de publication: 2010158060/18.

(100182554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Huhtalux Supra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 98.011.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Référence de publication: 2010158067/10.

(100182422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

High Return S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 120.058.

—
Nous avons le regret, par la présente, de vous remettre notre démission en tant que Commissaire de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg le 30 novembre 2010

REVICONSULT SARL
Signature

Référence de publication: 2010158084/12.

(100182890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

**Carillon S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Carillon Holding S.A.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 78.221.

In the year two thousand and ten, on the eleventh day of November.

Before Us Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "CARILLON HOLDING S.A.", a holding corporation under Luxembourg Law, having its registered offices in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, incorporated by deed of the notary Léon Thomas said Tom METZLER, residing in Luxembourg-Bonnevoie, on 6 September 2000, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 852 of 21 November 2000, modified by deed of the undersigned notary on 15 October 2010, in the process of publication in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et des Associations C", registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 78,221.

The meeting was opened with Mrs Catharina HENDRIX, director, residing in B-2018 Antwerpen, Bleekhofstraat 22, in the chair,

who appointed as secretary Mr François-Marc LANNERS, private employee, residing in L-7513 Mersch, 57A, route d'Arlon.

The meeting elected as scrutineer Mrs Stéphanie COLLEAUX, private employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairwoman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1- Adoption of the statute of a "Société de Participations Financières" (SOPARFI), modification of the corporate name of the Company from "CARILLON HOLDING S.A." to "CARILLON S.A." and subsequent amendment of the first paragraph of article 1 of the company's articles of incorporation to be read as follows:

"There is hereby organized a company in the form of a société anonyme, the name of which shall be CARILLON S.A."

2- Modification of the purpose of the company and subsequent amendment of article 2 of the articles of incorporation to be read as follows:

"The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The Company may furthermore carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose."

3- Amendment of article 15 of the articles of incorporation to be read as follows:

"All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10th, 1915 as amended on commercial companies."

4- Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Shall also remain attached to this deed, the proxies of the represented shareholders after having been signed "ne varietur" by the appearing persons.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at this meeting and all the shareholders present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution:

The general meeting decides to transform the corporation from a holding company to a "société de participations financières", and to change the company's name from "CARILLON HOLDING S.A." to "CARILLON S.A."

As a consequence of the foregoing, the general meeting decides to amend the first paragraph of article one of the Articles of Incorporation, which will from now on have the following wording:

“ **Art. 1. (First paragraph).** There is hereby organized a company in the form of a société anonyme, the name of which shall be CARILLON S.A.”.

Second resolution:

The general meeting decides to modify the purposes of the corporation and to modify article two of the Articles of Incorporation, which will from now on have the following wording:

“ **Art. 2.** The company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The company may furthermore carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

In particular the company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

The company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.”

Third resolution:

The general meeting decides to modify article fifteen of the Articles of Incorporation, which will from now on have the following wording:

“ **Art. 15.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10th, 1915 as amended on commercial companies.”

Declaration

The representative(s) of the shareholder(s) declare(s), in application of the Act of 12 November 2004, as subsequently amended, that his/her/its principal(s) is (are) the actual beneficiaries of the company that is the object of the present document, and certifie(s) that the company does not and shall not take part in activities constituting an offence under Article 506-1 of the Criminal Code or Article 8-1 of the amended Act of 19 February 1973 on the sale of medicinal substances and combating drug addiction (money laundering) or acts of terrorism as defined in Article 135-1 of the Criminal Code (financing of terrorism).

There being no further business on the agenda, the meeting is terminated.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the English text will be prevailing.

In faith of which, We the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the persons appearing, all known to the notary by their surname, name, civil status and residence, the Chairwoman, the secretary and the scrutineer signed with Us, the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le onze novembre.

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "CARILLON HOLDING S.A.", avec siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par le notaire Léon Thomas dit Tom METZLER, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 6 septembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 852 du 21 novembre 2000, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 15 octobre 2010, en voie de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 78.221.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Catharina HENDRIX, administratrice, demeurant à B-2018 Antwerpen, Bleekhofstraat,

qui désigne comme secrétaire Monsieur François-Marc LANNERS, employé privé, demeurant à L-7513 Mersch, 57A, route d'Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Stéphanie COLLEAUX, employée privée demeurant professionnellement à L2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1- Adoption du statut d'une Société de Participations Financières (SOPARFI), modification de la dénomination sociale de «CARILLON HOLDING S.A.» en «CARILLON S.A.» et modification subséquente du premier paragraphe de l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de CARILLON S.A.»

2- Modification de l'objet social et modification subséquente de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers, que la Société peut considérer utile pour l'accomplissement de ses objets.

La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens. Elle pourra aussi placer et gérer ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.»

3- Modification de l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

4- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de transformer la société d'une holding en une société de participations financières, elle décide de modifier la dénomination sociale de la société de "CARILLON HOLDING S.A." en "CARILLON S.A."

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article premier, alinéa premier, des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er} . (Alinéa un).** Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de CARILLON S.A.».

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et de modifier l'article deux des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers, que la société peut considérer utile pour l'accomplissement de ses objets.

La société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

La société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens. Elle pourra aussi placer et gérer ses liquidités. En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.»

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'article quinze des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 15.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Déclaration

Le(s) représentant de l'(des) actionnaire(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, que son mandant(ses mandants) est(sont) le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Hendrix, F-M. Lanners, S. Colleaux, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 novembre 2010. Relation: LAC / 2010 / 50664. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Référence de publication: 2010157972/230.

(100182316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Halesia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 120.806.

Le Bilan au 31.03.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010158068/10.

(100182634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Eurohaus International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5887 Hesperange, 381, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 156.957.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendundzehn, den fünfzehnten November.

Vor Uns Notar Roger ARRENSDORFF, im Amtssitz zu Bad-Mondorf (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

- Die Gesellschaft SWISSBANCORPORATE Ltd, mit Sitz in GB-B18 6 EW Birmingham, 69, Great Hampton Street, Handelsregister Nummer 5876707,

hier vertreten durch ihren Geschäftsführer Hans Jürgen ARWEILER, Diplom-Kaufmann, wohnhaft zu L-5887 Hesperange, 381, route de Thionville.

Vorbenannte Person ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer von ihm zu gründenden Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung Eurohaus International SA gegründet.

Art. 2. Die Gesellschaft wird gegründet für eine unbestimmte Dauer von heute angerechnet. Sie kann frühzeitig aufgelöst werden durch Entscheid der Aktionäre, entscheidend so, wie im Falle einer Statutenänderung.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft ist in Hesperange.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse militärischer, politischer, ökonomischer oder sozialer Natur die normale Aktivität der Gesellschaft behindern oder bedrohen, so kann der Sitz der Gesellschaft durch einfache Entscheidung des Verwaltungsrates in eine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg oder sogar ins Ausland verlegt werden und zwar so lange bis zur Wiederherstellung normaler Verhältnisse.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist ein Dachdecker und Zimmereibetrieb sowie ein Stukkateur-, Maler und Innenausbauemeisterbetrieb.

Die Gesellschaft kann desweiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt ZWEIUNDREISSIG TAUSEND EURO (32.000.- €), eingeteilt in HUNDERT (100) Aktien mit einem Nominalwert von je DREIHUNDERTZWANZIG EURO (320.- €), welche eine jede Anrecht gibt auf eine Stimme in den Generalversammlungen.

Die Aktien, je nach Wahl des Eigentümers, sind Inhaberaktien oder lauten auf Namen.

Die Aktien können, auf Wunsch des Besitzers, aus Einzelaktien oder aus Aktienzertifikaten für zwei oder mehr Aktien bestehen.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluß der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus drei Personen bestehen muss, welcher aus seinen Reihen einen Vorsitzenden wählt und bei einer Einpersonenaktiengesellschaft aus einem Mitglied bestehen kann. Sie werden ernannt für eine Dauer die sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten. Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die vorliegende Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt Vorauszahlungen auf Dividenden zu machen, im Rahmen der Bedingungen und gemäß den Bestimmungen welche durch das Gesetz festgelegt sind.

Der Verwaltungsrat kann die ganze oder teilweise tägliche Geschäftsführung, sowie die Vertretung der Gesellschaft betreffend diese Geschäftsführung, an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder Agenten übertragen, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Die Gesellschaft wird verpflichtet sei es durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern und im Falle einer Einpersonengesellschaft durch die Unterschrift des einzigen Verwaltungsratsmitgliedes, sei es durch die Einzelunterschrift derjenigen Person welche vom Verwaltungsrat hierzu bestellt wurde.

Art. 8. Die Gesellschaft wird bei Gericht als Klägerin oder als Beklagte durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch die hierzu speziell bestellte Person rechtsgültig vertreten.

Art. 9. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Kommissare überwacht. Sie werden ernannt für eine Dauer, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember.

Art. 11. Die jährliche Generalversammlung tritt am Gesellschaftssitz oder an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar ersten Dienstag des Monats Juli jeden Jahres um 15.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 12. Um der Generalversammlung beiwohnen zu können, müssen die Besitzer von Inhaberaktien fünf volle Tage vor dem festgesetzten Datum ihre Aktien hinterlegen. Jeder Aktionär hat das Recht selbst zu wählen oder einen Mandatar zu bestellen. Letzterer muß nicht unbedingt Aktionär sein.

Art. 13. Die Generalversammlung hat die weitestgehenden Befugnisse um alle Akte, welche die Gesellschaft interessieren zu tätigen oder gutzuheißen. Sie entscheidet über die Zuweisung und über die Aufteilung des Nettogewinns.

Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Art. 14. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf dessen spätere Änderungen.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2010.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet statt im Jahre 2011.

Kapitalzeichnung

Die Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

-Swissbancorporate Ltd, vorgenannt, hundert Aktien	100
Total: Hundert Aktien	100

Das gezeichnete Kapital wurde bar in einer Höhe von fünfundzwanzig Prozent (25%) eingezahlt, ausmachend ACHTTAUSEND EURO (8.000.- €).

Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von ACHTTAUSEND EURO (8.000.- €) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

Demzufolge bleiben die Aktien Namensaktien bis zur vollständigen Zahlung des Gesellschaftskapitals.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, daß die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlaß gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf ungefähr NEUN HUNDERT EURO (900.- €).

Sodann hat die Erschienene folgende Beschlüsse gefaßt:

Erster Beschluß

Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf einen (1) festgelegt und die der Kommissare auf einen (1).

Zum einzigen Verwaltungsratsmitglied wird ernannt:

- Klaus STAHLSCMITT, Kaufmann, wohnhaft in D-67688 Rodenbach, Hauptstrasse 73.

Zweiter Beschluß

Zum Kommissar wird ernannt:

- Die Gesellschaft STLU Steuerberatungsgesellschaft mbH, mit Sitz zu D-66763 Dillingen, Friedrich-Ebert-Straße 40.

Dritter Beschluß

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden am Tage der Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2015 befindet.

Vierter Beschluß

Die Anschrift der Gesellschaft lautet:

L-5887 Hesperange, 381, route de Thionville.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt die Anschrift der Gesellschaft abzuändern innerhalb der Gemeinde in der sich der statutarische Gesellschaftssitz befindet.

Fünfter Beschluß

Gemäß den Bestimmungen des Artikels 60 des Gesetzes über die Gesellschaften und Artikel 7 der gegenwärtigen Satzung, ist der Verwaltungsrat ermächtigt unter seinen Mitgliedern ein oder mehrere geschäftsführende Verwaltungsratsmitglieder welche befugt sind die Gesellschaft durch ihre alleinige Unterschrift zu verpflichten für alles was die tägliche Geschäftsführung anbelangt (administrateur-délégué) zu bezeichnen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Bad-Mondorf.

Und nach Vorlesung und Erklärung an den Erschienenen hat derselbe Uns Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: ARWEILER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 23 novembre 2010. REM 2010/1536. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 30 novembre 2010.

Référence de publication: 2010158006/119.

(100182569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Hines Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 19.375,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 106.805.

Extrait du procès-verbal des résolutions des associés prises en date du 29 novembre 2010

Les Associés de la Société ont décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Monsieur José Maria Ortiz en tant que gérant B de la Société à partir du 30 novembre 2010.

- De nommer:

* Monsieur Jean-Baptiste Willot, résidant professionnellement au 205, route d'Arlon L-1150 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société à partir du 30 novembre 2010.

Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Pour extrait analytique conforme

Tatiana Speranskaia

Référence de publication: 2010158061/18.

(100182597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Close Range S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 156.948.

— STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-third of November;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

1. Mr. Alain NOULLET, private employee, born in Berchem-Sainte-Agathe (Belgium), on the 2nd of November 1960, residing professionally in L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

2. Mr. Stéphane BIVER, private employee, born in Watermaël Boitsfort (Belgium), on the 3rd of August 1968, residing professionally in L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

Both are here represented by Mrs. Sabrina MEKHANE, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of two proxies given under private seal; such proxies, after having been signed “ne varietur” by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing persons, represented as said before, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (société anonyme) which they deem to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a public limited company (“société anonyme”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies and notably by the law dated 25 August 2006 and by the present articles.

The company exists under the name of “CLOSE RANGE S.A.”.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation will be active in the consultancy and in the field of the market indicators.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) represented by THREE HUNDRED TEN (310) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owner option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III. - Management

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the composition of the Board of Directors may be limited to one member (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the Law.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company.

Art. 9. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case if a managing director has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the managing director, but only within the limits of such power.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

Art. 12. The company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Any general meeting shall be convened in compliance with the Law.

The general meeting shall be convened by means of the shareholders representing ten per cent (10 %) of the corporate capital.

In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Title IV. - Supervision

Art. 13. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. - General meeting

Art. 14. The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the first Wednesday of June at 13.30 o'clock.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 15. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 16. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provisions

Art. 18. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory provisions

1) The first business year shall begin on the date of incorporation of the company and shall end on the 31st of December 2010.

2) The first annual general meeting shall be held on 2011.

Subscription and Payment

The articles of the company thus having been established, the three hundred and ten (310) shares have been subscribed as follows:

1) Mr. Alain NOULLET, prenamed, one hundred fifty-five shares,	155
2) Mr. Stéphane BIVER, prenamed, one hundred fifty-five shares,	155
Total: three hundred and ten shares,	310

All these shares have been fully paid up by the aforesaid subscribers by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the notary by a bank certificate, who expressly attests thereto.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros.

Extraordinary general meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital and acting as sole shareholder of the Company, has immediately taken the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.

2. The following are appointed directors:

a) Mr. Alain NOULLET, prenamed;

b) Mr. Stéphane BIVER, prenamed;

c) Mr. Jean-Pierre HIGUET, lawyer, born in Couvin (Belgium), on the 23rd of November 1960, residing professionally at L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

3. Has been appointed statutory auditor:

The public limited company "DATA GRAPHIC SA", established and having its registered office in L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 42166.

4. The mandates of the directors and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2015.

5. The registered office of the company is established in L-1930 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté/Liberty Office Center.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing persons, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-trois novembre;

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. Monsieur Alain NOULLET, employé privé, né à Berchem-Sainte-Agathe (Belgique), le 2 novembre 1960, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

2. Monsieur Stéphane BIVER, employé privé, né à Watermaël Boitsfort (Belgique), le 3 août 1968, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

Les deux sont ici représentés par Madame Sabrina MEKHANE, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées; lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont les statuts sont arrêtés comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de "CLOSE RANGE S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société sera active dans la consultance et dans le domaine des indicateurs de marchés.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENTS EUROS (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois de juin à 13.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les trois cent dix (310) actions ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Alain NOULLET, préqualifié, cent cinquante-cinq actions,	155
2) Monsieur Stéphane BIVER, préqualifié, cent cinquante-cinq actions,	<u>155</u>
Total: trois cent dix actions,	310

Toutes ces actions ont été entièrement libérées par les souscripteurs prédits moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à partir de ce jour à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants pré-mentionnés, représentant la totalité du capital social et se considérant comme étant valablement convoqués, déclarent se réunir en assemblée générale extraordinaire et prennent les résolutions suivantes à l'unanimité:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:
 - a) Monsieur Alain NOULLET, prénomné;
 - b) Monsieur Stéphane BIVER, prénomné;
 - c) Monsieur Jean-Pierre HIGUET, avocat à la Cour, né à Couvin (Belgique), le 23 novembre 1960, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société anonyme "DATA GRAPHIC SA", établie et ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 42166.
4. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

5. Le siège social de la société est fixé à L-1930 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté/Liberty Office Center.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des comparants, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. MEKHANE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 novembre 2010. LAC/2010/52056. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Référence de publication: 2010157978/380.

(100182436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

La Marne Immobilière SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 82.363.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

LA MARNE IMMOBILIERE S.A.

Signature

Référence de publication: 2010158139/12.

(100182751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Dagobert Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 35.275.

In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth october.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited holding company "DAGOBERT HOLDING S.A.", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 35275, incorporated by a deed received by Maître Gérard LECUIT, notary then residing in Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg, and now in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on November 9, 1990, published in the Mémorial C number 144 of March 22, 1991 and whose articles of association have been amended for the last time by a deed received by Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, on December 4, 2007, published in the Mémorial C number 258 of January 31, 2008.

The meeting is opened by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at Esch-sur-Alzette, being in the chair, who appoints as secretary Miss Sophie HENRYON, private employee, residing professionally at Esch-sur-Alzette.

The meeting elects as scrutineer Miss Claudia ROUCKERT, private employee, residing professionally at Esch-sur-Alzette.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decrease of the capital to the extent of EUR 1,196,000.- in order to reduce its present amount of EUR 2,601,300.- to EUR 1,405,300.- by the cancellation of 2,600 shares with a nominal value of EUR 460.- each, i.e. 1,301 shares held by the majority shareholder and 1,299 shares held by the minority shareholder, and by the recording of EUR 1,196,000.- to the credit of the current accounts existing between the company and the shareholders, i.e. EUR 598,460.- to the credit of the majority shareholder's account and EUR 597,540.- to the credit of the minority shareholder's account.

2. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the company's articles of association which will have henceforth the following wording:

"The corporate capital is set at one million four hundred five thousand and three hundred Euro (EUR 1,405,300.-) divided into three thousand and fifty five (3,055) shares with a nominal value of four hundred and sixty Euro (EUR 460.-) each."

3. Adoption by the company of the object of a company managing family assets "une société de gestion de patrimoine familial («SPF»)" and subsequent amendment of the related article of the articles of association which will henceforth have the following wording:

"The object of the company is the acquisition, the holding, the management and the disposal of financial instruments in the largest sense and especially:

- a) any securities and other instruments, including shares and other instruments similar to shares, share quotas of companies and investment funds, bonds and other credit instruments, deposit certificates, notes and bills of exchange;
- b) certificates granting the right to acquire shares, bonds and other instruments by way of subscription, purchase or exchange;
- c) deferred financial instruments and instruments entailing a settlement in cash (payment instruments excluded), including money market instruments;
- d) any other certificate representing ownership, claims or securities;
- e) any instrument related to underlying financial data, any kind of index, raw materials, precious goods, food products, metal or commodity, any other good or risk;
- f) the claims or rights related to the various items under a) through e), whether these financial instruments are materialized or not, assignable by recording in an account or by handing over, in bearer or registered form, transferable by endorsement or not and whatever the applicable law.

The object of the company is furthermore the taking of participations in whichever form in domestic and foreign companies provided that there be no interference with the management of said companies.

It may also grant, free of any remuneration, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct participation.

The company must carry out its activity within the limits of the law of May 11, 2007 on the incorporation of companies managing family assets ("SPF")."

4. Amendment of the article concerning the signatory power which will have henceforth the following wording:

"The company will be bound in any circumstances by the joint signatures of two directors, or in case of sole director by his sole signature, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association."

5. Remodelling of the company's articles of association which will henceforth have the following wording:

"Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There exists a société anonyme under the name of "DAGOBERT HOLDING S.A.", which will be governed by the law of May 11, 2007 on the incorporation of companies managing family assets ("SPF").

Art. 2. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the city of Luxembourg by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the company is the acquisition, the holding, the management and the disposal of financial instruments in the largest sense and especially:

- a) any securities and other instruments, including shares and other instruments similar to shares, share quotas of companies and investment funds, bonds and other credit instruments, deposit certificates, notes and bills of exchange;
- b) certificates granting the right to acquire shares, bonds and other instruments by way of subscription, purchase or exchange;
- c) deferred financial instruments and instruments entailing a settlement in cash (payment instruments excluded), including money market instruments;
- d) any other certificate representing ownership, claims or securities;

e) any instrument related to underlying financial data, any kind of index, raw materials, precious goods, food products, metal or commodity, any other good or risk;

f) the claims or rights related to the various items under a) through e),

whether these financial instruments are materialized or not, assignable by recording in an account or by handing over, in bearer or registered form, transferable by endorsement or not and whatever the applicable law.

The object of the company is furthermore the taking of participations in whichever form in domestic and foreign companies provided that there be no interference with the management of said companies.

It may also grant, free of any remuneration, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct participation.

The company must carry out its activity within the limits of the law of May 11, 2007 on the incorporation of companies managing family assets ("SPF").

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at one million four hundred five thousand and three hundred Euro (EUR 1,405,300.-) divided into three thousand and fifty five (3,055) shares with a nominal value of four hundred and sixty Euro (EUR 460.-) each.

The shares of the company may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the company.

The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

The company shall issue its shares either in favour of individuals acting in connection with the management of their private assets or in favour of patrimonial entities acting exclusively in the interest of private assets or in favour of intermediaries acting on behalf of the above mentioned investors.

Title III. - Management

Art. 6. The company shall be managed by a board of directors composed of at least three directors, who need not be shareholders of the company. The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. The directors may be re-elected for consecutive terms of office.

If, at a general meeting of shareholders, it is noted that the company only has one shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one sole director until the next annual general meeting at which it is noted that the company has (again) more than one shareholder.

In this case, the sole director exercises the powers devolving on the board of directors.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman. When he is prevented, he is replaced by the eldest director.

The board of directors convenes upon call by the chairman or by the eldest director, when the chairman is prevented, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

The board of directors can deliberate or act validly only if a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie in votes, the vote of the chairman of the meeting will be decisive.

Board resolutions can also be taken by circular letter, the signatures of the different board members may be apposed on several exemplars of the board resolution in writing.

Any director may also participate in any meeting of the board of directors by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 8. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The company will be bound in any circumstances by the joint signatures of two directors, or in case of sole director by his sole signature, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly.

The board of directors may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 12. The company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. - General meeting

Art. 13. The general meeting of shareholders of the company represents all the shareholders of the company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company, unless the present articles of association provide otherwise.

The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the last Tuesday of June at 11.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Other general meetings of shareholders may be held at such places and dates as may be specified in the respective notices of meeting.

Each share entitles one vote. Each shareholder may participate to the meetings of the shareholders by appointing in writing, by telecopy, email or any other similar means of communication, another person as his proxy-holder.

If all shareholders are present or represented at a meeting of the shareholders, and if they declare knowing the agenda, the meeting may be held without convening notice or prior publication.

If the company only has one sole shareholder, the latter exercises the powers devolving on the general meeting.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the company shall begin on January 1 and shall terminate on December 31 of each year.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the company. Of the net profits, five percent (5,00 %) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00 %) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. The company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments hereto as well as in accordance with the law of May 11, 2007 on the incorporation of companies managing family assets ("SPF")."

II The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, checked and signed "ne varietur" by the shareholders

present, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed in order to be recorded with it.

The proxies of the represented shareholders signed “ne varietur” by the appearing parties and the undersigned notary will remain annexed to the present deed in order to be recorded with it.

III As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the latter has taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The general meeting decides to decrease the capital to the extent of one million one hundred and ninety six thousand Euro (EUR 1,196,000.-) in order to reduce its present amount from two million six hundred one thousand and three hundred Euro (EUR 2,601,300.-) to one million four hundred five thousand and three hundred Euro (EUR 1,405,300.-) by the cancellation of two thousand and six hundred (2,600) shares with a nominal value of four hundred and sixty Euro (EUR 460.-) each, i.e. one thousand three hundred and one (1,301) shares held by the majority shareholder and one thousand two hundred and ninety nine (1,299) shares held by the minority shareholder, and by the recording of one million one hundred and ninety six thousand Euro (EUR 1,196,000.-) to the credit of the current accounts existing between the company and the shareholders, i.e. five hundred ninety eight thousand four hundred and sixty Euro (EUR 598,460.-) to the credit of the majority shareholder’s account and five hundred ninety seven thousand five hundred and forty Euro (EUR 597,540.-) to the credit of the minority shareholder’s account.

Second resolution

The general meeting decides to amend subsequently the first paragraph of article five of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 5. (first paragraph).** The corporate capital is set at one million four hundred five thousand and three hundred Euro (EUR 1,405,300.-) divided into three thousand and fifty five (3,055) shares with a nominal value of four hundred and sixty Euro (EUR 460.-) each."

Third resolution

The meeting decides to adopt the object of a company managing family assets “une société de gestion de patrimoine familial («SPF»)” and to amend subsequently the related article of association which will henceforth have the following wording:

“The object of the company is the acquisition, the holding, the management and the disposal of financial instruments in the largest sense and especially:

- a) any securities and other instruments, including shares and other instruments similar to shares, share quotas of companies and investment funds, bonds and other credit instruments, deposit certificates, notes and bills of exchange;
- b) certificates granting the right to acquire shares, bonds and other instruments by way of subscription, purchase or exchange;
- c) deferred financial instruments and instruments entailing a settlement in cash (payment instruments excluded), including money market instruments;
- d) any other certificate representing ownership, claims or securities;
- e) any instrument related to underlying financial data, any kind of index, raw materials, precious goods, food products, metal or commodity, any other good or risk;
- f) the claims or rights related to the various items under a) through e), whether these financial instruments are materialized or not, assignable by recording in an account or by handing over, in bearer or registered form, transferable by endorsement or not and whatever the applicable law.

The object of the company is furthermore the taking of participations in whichever form in domestic and foreign companies provided that there be no interference with the management of said companies.

It may also grant, free of any remuneration, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct participation.

The company must carry out its activity within the limits of the law of May 11, 2007 on the incorporation of companies managing family assets (“SPF”).”

Fourth resolution

The meeting decides to amend the article concerning the signatory power which will have henceforth the following wording:

"The company will be bound in any circumstances by the joint signatures of two directors, or in case of sole director by his sole signature, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association."

Fifth resolution

The meeting decides to remodel the company's articles of association which will henceforth have the wording determined in point 5. of the agenda.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed is estimated at about one thousand five hundred euro (€ 1,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same attorney and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residence, the appearing persons have signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-six octobre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "DAGOBERT HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 35275, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, et maintenant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 9 novembre 1990, publié au Mémorial C numéro 144 du 22 mars 1991, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 4 décembre 2007, publié au Mémorial C numéro 258 du 31 janvier 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sofia AFONSODA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital à concurrence de EUR 1.196.000,- pour le réduire de son montant actuel de EUR 2.601.300,- à EUR 1.405.300,- par la suppression de 2.600 actions d'une valeur nominale de EUR 460,- chacune, c'est-à-dire 1.301 actions détenues par l'actionnaire majoritaire et 1.299 actions détenues par l'actionnaire minoritaire et par l'inscription de EUR 1.196.000,- au crédit des comptes-courants existants entre la société et les actionnaires, à savoir EUR 598.460,- au crédit du compte-courant de l'actionnaire majoritaire et EUR 597.540,- au crédit du compte-courant de l'actionnaire minoritaire.

2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

“Le capital social est fixé à un million quatre cent cinq mille trois cents Euros (EUR 1.405.300,-), représenté par trois mille cinquante-cinq (3.055) actions d'une valeur nominale de quatre cent soixante Euros (EUR 460,-) chacune.”

3. Adoption par la société de l'objet social d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») et modification subséquente de l'article afférent des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

“La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers au sens le plus large et notamment:

a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce;

b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange;

c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire;

d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières;

e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques;

f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Elle peut aussi accorder sans rémunération des prêts, avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe.

La société doit exercer son activité dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

4. Modification de l'article relatif au pouvoir de signature qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts."

5. Refonte des statuts de la société qui auront dorénavant la teneur suivante:

“Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "DAGOBERT HOLDING S.A.", qui sera soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers au sens le plus large et notamment:

a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce;

b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange;

c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire;

d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières;

e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques;

f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments,

que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Elle peut aussi accorder sans rémunération des prêts, avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe.

La société doit exercer son activité dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à un million quatre cent cinq mille trois cents Euros (EUR 1.405.300,-), représenté par trois mille cinquante-cinq (3.055) actions d'une valeur nominale de quatre cent soixante Euros (EUR 460,-) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

La société réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsqu'à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en œuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier mardi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'«associé» et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives ainsi qu'à celles de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).".

II Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première Résolution

L'assemblée décide de réduire le capital de la société à concurrence d'un million cent quatre-vingt-seize mille Euros (EUR 1.196.000,-) pour réduire son montant actuel de deux millions six cent un mille trois cents Euros (EUR 2.601.300,-) à un million quatre cent cinq mille trois cents Euros (EUR 1.405.300,-) par la suppression de deux mille six cents (2.600) actions d'une valeur nominale de quatre cent soixante Euros (EUR 460,-) chacune, c'est-à-dire mille trois cent une (1.301) actions détenues par l'actionnaire majoritaire et mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf (1.299) actions détenues par l'actionnaire minoritaire et par l'inscription d'un million cent quatre-vingt-seize mille Euros (EUR 1.196.000,-) au crédit des comptes-courant existant entre la société et les actionnaires, à savoir cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent soixante Euros (EUR 598.460,-) au crédit du compte-courant de l'actionnaire majoritaire et cinq cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent quarante Euros (EUR 597.540,-) au crédit du compte-courant de l'actionnaire minoritaire.

Deuxième résolution

Suite à ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. (alinéa 1^{er})**. Le capital social est fixé à un million quatre cent cinq mille trois cents Euros (EUR 1.405.300,-), représenté par trois mille cinquante-cinq (3.055) actions d'une valeur nominale de quatre cent soixante Euros (EUR 460,-) chacune."

Troisième résolution

L'assemblée décide d'adopter l'objet social d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») et de modifier en conséquence l'article afférent des statuts de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers au sens le plus large et notamment:

- a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce;
- b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange;
- c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire;
- d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières;
- e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques;
- f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Elle peut aussi accorder sans rémunération des prêts, avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe.

La société doit exercer son activité dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).".

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article relatif au pouvoir de signature qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts."

Cinquième résolution

L'assemblée décide une refonte des statuts de la société qui auront dorénavant la teneur déterminée au point 5. de l'ordre du jour.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 octobre 2010. Relation: EAC/2010/13079. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M.N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010157997/528.

(100182169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Jacm Investissements Sàrl, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 123.110.

—
EXTRAIT

Le siège social de la société jusqu'alors fixé au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg est dénoncé en date du 22 novembre 2010 avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Le domiciliataire

Référence de publication: 2010158119/12.

(100182135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Hines Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 99.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 106.807.

—
Extrait du procès-verbal des résolutions des associés prises en date du 29 novembre 2010

Les Associés de la Société ont décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Monsieur José Maria Ortiz en tant que gérant B de la Société à partir du 30 novembre 2010.

- De nommer:

* Monsieur Jean-Baptiste Willot, résidant professionnellement au 205, route d'Arlon L-1150 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société à partir du 30 novembre 2010.

Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Pour extrait analytique conforme

Tatiana Speranskaia

Référence de publication: 2010158062/18.

(100182598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Hines Sunbelt Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.216.

—
Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 29 novembre 2010

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Monsieur José Maria Ortiz en tant que gérant B de la société à partir du 30 novembre 2010.

- De nommer:

* Monsieur Jean-Baptiste Willot, résidant professionnellement au 205, route d'Arlon L-1150 Luxembourg, en tant que gérant B de la société à partir du 30 novembre 2010.

Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Pour extrait analytique conforme

Tatiana Speranskaia

Référence de publication: 2010158063/18.

(100182599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

HECF Domkaskaden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 151.655.

Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 23 novembre 2010

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Monsieur José Maria Ortiz en tant que gérant B de la société à partir du 30 novembre 2010,

- De nommer:

* Monsieur Adam Kruszynski, résidant professionnellement au 205, route d'Arlon L-1150 Luxembourg, en tant que gérant B de la société à partir du 30 novembre 2010.

Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Pour extrait analytique conforme

Tatiana Speranskaia

Référence de publication: 2010158070/18.

(100182548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

HECF Germany 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 117.935.

Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 23 novembre 2010

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Monsieur José Maria Ortiz en tant que gérant B de la société à partir du 30 novembre 2010.

- De nommer:

* Monsieur Jean-Baptiste Willot, résidant professionnellement au 205, route d'Arlon L-1150 Luxembourg, en tant que gérant B de la société à partir du 30 novembre 2010.

Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Pour extrait analytique conforme

Tatiana Speranskaia

Référence de publication: 2010158071/18.

(100182593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

HECF Luxembourg Master 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 354.800,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 125.748.

Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 24 novembre 2010

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Monsieur José Maria Ortiz en tant que gérant B de la société à partir du 30 novembre 2010.

- De nommer:

* Monsieur Jean-Baptiste Wiilot, résidant professionnellement au 205, route d'Arlon L-1150 Luxembourg, en tant que gérant B de la société à partir du 30 novembre 2010.

Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Pour extrait analytique conforme
Tatiana Speranskaia

Référence de publication: 2010158073/18.

(100182595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

HECF Luxembourg Master 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 130.005.

—
Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 24 novembre 2010

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Monsieur José Maria Ortiz en tant que gérant B de la société à partir du 30 novembre 2010.

- De nommer:

* Monsieur Adam Kruszynski, résidant professionnellement au 205, route d'Arlon L-1150 Luxembourg, en tant que gérant B de la société à partir du 30 novembre 2010.

Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Pour extrait analytique conforme
Tatiana Speranskaia

Référence de publication: 2010158074/18.

(100182549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

HECF Luxembourg Master 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.100,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 151.632.

—
Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 24 novembre 2010

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Monsieur José Maria Ortiz en tant que gérant B de la société à partir du 30 novembre 2010.

- De nommer:

* Monsieur Adam Kruszynski, résidant professionnellement au 205, route d'Arlon L-1150 Luxembourg, en tant que gérant B de la société à partir du 30 novembre 2010.

Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Pour extrait analytique conforme
Tatiana Speranskaia

Référence de publication: 2010158075/18.

(100182550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Immobilis S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3323 Bivange, 10, rue Jean Schortgen.

R.C.S. Luxembourg B 80.893.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010158107/9.

(100182517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

HECF Marienstrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 133.433.

—
Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 23 novembre 2010

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Monsieur José Maria Ortiz en tant que gérant B de la société à partir du 30 novembre 2010.

- De nommer:

* Monsieur Jean-Baptiste Willot, résidant professionnellement au 205, route d'Arlon L-1150 Luxembourg, en tant que gérant B de la société à partir du 30 novembre 2010.

Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Pour extrait analytique conforme

Tatiana Speranskaia

Référence de publication: 2010158076/18.

(100182551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

HECF UK 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 122.115.

—
Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 23 novembre 2010

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Monsieur José Maria Ortiz en tant que gérant B de la société à partir du 30 novembre 2010.

- De nommer:

* Monsieur Adam Kruszynski, résidant professionnellement au 205, route d'Arlon L-1150 Luxembourg, en tant que gérant B de la société à partir du 30 novembre 2010.

Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Pour extrait analytique conforme

Tatiana Speranskaia

Référence de publication: 2010158077/18.

(100182552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

High Return S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 120.058.

—
J'ai le regret, par la présente, de vous remettre ma démission en tant que administrateur de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Luc GERONDAL.

Référence de publication: 2010158081/10.

(100182890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

High Return S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 120.058.

J'ai le regret, par la présente, de vous remettre ma démission en tant que administrateur de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Olivier LIEGEOIS.

Référence de publication: 2010158082/10.

(100182890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Obransson Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 22.723.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 novembre 2010

1. La liquidation de la société OBRANSSON HOLDING S.A. est clôturée.
2. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse, 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Pour extrait sincère et conforme

MERLIS S.à r.l.

Signatures

Le Liquidateur

Référence de publication: 2010158174/16.

(100182748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

High Return S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 120.058.

J'ai le regret, par la présente, de vous remettre ma démission en tant que administrateur de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Patrick MOINET.

Référence de publication: 2010158083/10.

(100182890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

House Associates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 68.775.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010158089/10.

(100182644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Immopartner, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9943 Hautbellain, Maison 25.
R.C.S. Luxembourg B 108.853.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010158093/10.

(100182303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Infor Global Solutions European Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 107.138.

Les comptes annuels au 31 mai 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010158094/10.

(100182652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

International Trading and Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 131.501.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010158111/14.

(100182228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Infor Global Solutions TopCo II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 107.218.

Les comptes annuels au 31 mai 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010158095/10.

(100182457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Infor Global Solutions TopCo II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 107.218.

Les comptes annuels au 31 mai 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010158096/10.

(100182458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Infor Lux Bond Company, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 113.718.

Les comptes annuels au 31 mai 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010158097/10.

(100182852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Infor Lux Bond Company, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 113.718.

Les comptes annuels au 31 mai 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010158098/10.

(100182853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Mondi Services, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.050,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 58.463.

A) Le siège social de l'associé Mondi International a changé et se trouve à présent au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

B) En date du 8 novembre 2010, l'associé unique Mondi International, précité, a cédé la totalité de ses 341 parts sociales à Mondi, avec siège social au 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg qui les acquiert.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Référence de publication: 2010158154/14.

(100182329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Napster Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 110.203.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Référence de publication: 2010158162/10.

(100182522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Lareneginvest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R.C.S. Luxembourg B 42.862.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010158141/9.

(100182601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Star Petroleum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 108.066.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 19 novembre 2010 que:

1. Est élu commissaire aux comptes de la société Mr. Henri Vanherberghen, né le 15 mai 1941 à Uccie en Belgique, demeurant à 78 rue A. Asselbergs, 1180 Bruxelles, Belgique. Son mandat prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale de l'an 2012.

Fait à Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Pour Hoogewerf & Cie

Signature

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2010158582/17.

(100182339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Due Esse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 38.539.

—
Rectificatif du dépôt du 28/07/2010 (No: L100114859)

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010158001/14.

(100182537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

DGF Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 1A, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 84.140.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires tenue le 4 octobre 2010

L'assemblée générale ordinaire a réélu Monsieur Erik Poulsen, en tant que président du conseil d'administration et Monsieur Hans Erik Bylling, Monsieur Christian Junker, Madame Pia Laub von Gottberg, Monsieur Claus Ewers et Monsieur Kristian Kristensen comme administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

L'assemblée générale ordinaire a réélu PricewaterhouseCoopers comme réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DGF REINSURANCE S.A.

Signature

Référence de publication: 2010157999/16.

(100182755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

S.C.I. Schiller, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg E 4.386.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le neuf novembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1. - Maître Marc THEISEN, avocat, né à Luxembourg le 5 novembre 1954, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

2. - La société à responsabilité limitée "ZIMMER & PARTNERS S. à r.l.", avec siège social à L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 151.507.

Tous deux ici représentés aux fins des présentes par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique), en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées en date du 26 octobre 2010.

Les deux prédictes procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser un acte de constitution d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège

Art. 1^{er}. Par les présentes, il est formé une société civile immobilière sous la dénomination: "S.C.I. SCHILLER".

Art. 2. La société a pour objet la mise à disposition de bureaux équipés ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou pouvant en faciliter l'extension et le développement.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

La dissolution de la société ne peut être décidée par les associés qu'avec les majorités prévues pour la modification des statuts.

Toutefois, chaque associé peut céder ses parts conformément aux dispositions de l'article 6 des statuts.

Art. 4. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Titre II. - Capital - Apports - Parts

Art. 5. Le capital social est fixé à deux mille euros (€ 2.000.-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de vingt euros (€ 20.-) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des trois quarts des voix en assemblée générale ou autrement, par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 7. Les associés supportent les pertes de la société proportionnellement à leurs parts dans la société.

Titre III. - Administration

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés à la majorité des voix. Le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour compte de la société et faire et autoriser tous actes et opérations nécessaires à la réalisation de son objet social.

Art. 9. Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfice, les bénéfices sont répartis entre les associés proportionnellement au nombre de leurs parts sociales.

Art. 10. Le vote des délibérations de l'assemblée des associés, sur tous les points y compris les modifications statutaires, est déterminé, par la majorité des trois quarts des votes des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée des associés se réunira aussi souvent que les affaires de la société l'exigent sur convocation du ou des gérant(s) et sur convocation d'un ou de plusieurs associés. Pareille convocation doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 12. La société ne prend pas fin par la mort, l'interdiction, la déconfiture ou la faillite d'un associé ou du ou des gérant(s).

Art. 13. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s), à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 14. Les articles 1832 à 1872 du code civil ainsi que les modifications apportées au régime des sociétés civiles par la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents, statuts.

Souscription et libération

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Maître Marc THEISEN, préqualifié, cinquante parts sociales	50
2) La société "ZIMMER & PARTNERS S. à r.l.", préqualifiée, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux mille euros (€ 2.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations incombant à la société en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à neuf cents euros (€ 900.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se sont reconnus dûment convoqués et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

1. - Maître Marc THEISEN, préqualifié et Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, né à Luxembourg le 18 juillet 1956, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée.

2. - La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

3. - Le siège social est fixé à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 12 novembre 2010. Relation: CAP/2010/4011. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 18 novembre 2010.

A. WEBER.

Référence de publication: 2010159210/92.

(100183041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2010.

Dynamic Decisions SICAV - SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 138.830.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société

Le conseil d'administration de la Société a décidé de transférer, avec effet au 22 novembre 2010, le siège social de la Société de son adresse actuelle au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010158002/12.

(100182145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Eurofins LUX, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 221.303.625,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 121.155.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Référence de publication: 2010158005/11.

(100182715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.